

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Portant réglementation provisoire de la Circulation
Chasse aux Oeufs**

Le Maire de la Commune de BATILLY en GATINAIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L312-2 et L131-3 du Code pénal,
Vu la demande du comité des fêtes de Batilly pour l'organisation de la chasse aux œufs et le marché artisanal du dimanche 27 avril 2025 de 7 h 00 à 20 h 30,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité nécessaires en vue d'assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La Circulation des véhicules sera interdite Rue de l'Eglise, Rue du Château, Rue de la Basse Cour, Place de la Mairie – Place du 8 Mai et Place de l'Eglise le dimanche 27 avril 2025. Le stationnement est également interdit sur ces voies.

ARTICLE 2 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation qui incombera aux organisateurs.

A Batilly en Gâtinais, le 13 mars 2025.

Le Maire,
Claude GIRARD.

